

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي		UNIÃO AFRICANA
<i>African Commission on Human &amp; Peoples' Rights</i>		<i>Commission Africaine des Droits de l'Homme &amp; des Peuples</i>
48, Kairaba Avenue, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220)4402 962; 4377721 – 23; Fax: (220)4400 764 E-mail: <a href="mailto:achpr@achpr.org">achpr@achpr.org</a> ; Web: <a href="http://www.achpr.org">www.achpr.org</a>		

Référence : ACHPR/OS/44/STATES/EM

Date : 28 septembre 2008

Le Secrétariat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples présente ses compliments aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures des Etats membres de l'Union africaine et a l'honneur d'inviter les Etats membres à la 44<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples prévue à **Abuja, République fédérale du Nigeria, du 10 au 24 novembre 2008.**

Le projet d'ordre du jour de la Session est ci-joint.

Le Secrétariat souhaiterait recevoir, le plus tôt possible, la composition des délégations des Etats ainsi que les dates prévues de leur arrivée et départ au Nigeria. Cela concerne spécifiquement les pays qui seront représentés par des ministres, en vue de prendre les dispositions nécessaires et leur apporter l'assistance requise dès leur arrivée. A cet égard, le Formulaire d'inscription préliminaire ci-joint devrait être rempli et retourné au Secrétariat au plus tard le 20 octobre 2008.

Comme d'habitude, les frais de voyage et d'hébergement seront à la charge des Etats membres.

Concernant les informations nécessaires à la participation des délégués à la Session, veuillez vous référer à la note d'information aux participants ci-jointe.

Il est fortement recommandé aux délégués provenant hors de la zone de la CEDA0 **d'obtenir leurs visas avant de se rendre au Nigeria.** Pour ceux qui n'ont pas de représentation diplomatique du Nigeria dans leur pays, des visas leur seront délivrés à leur arrivée à l'Aéroport international Murtala Mohammed ou d'autres points d'entrés, sur présentation de leur lettre d'invitation à la Session.

**Il est fortement recommandé aux délégués de faire les vaccinations nécessaires et de voyager avec leur carnet de vaccination.**

Le Secrétariat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures des Etats membres de l'Union africaine les assurances de sa très haute considération.



**Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures  
de tous les Etats membres de l'Union africaine**

Ampl. :     Ambassades des Etats membres de l'UA accrédités à Addis-Abeba,  
                  en Ethiopie  
                  Ambassades des Etats membres de l'UA accrédités au Sénégal  
                  Ambassades des Etats membres de l'UA accrédités en République  
                  fédérale du Nigeria  
                  Ambassades des Etats membres de l'UA accrédités en Gambie